

**Q&A's CIC-156707 – Round 1
(Le Français suit)**

Questions 1:

According to the following criterion: The contract will include two components, one for full-time group training and the other for full-time individual training, both in English or French.

Can a company offer only the individual component?

Answer 1:

The bid must meet the mandatory technical criteria specified below. The Bidder must provide the necessary documentation to support compliance with this requirement.

Only the proposals that are technically responsive will be considered for financial evaluation.

A bid must comply with the requirements of the bid solicitation and meet all mandatory evaluation criteria to be declared responsive.

Question 2 :

You are requesting that bidders state the experience of each pedagogical advisor. Pedagogical Advisors work together every day. If both Pedagogical Advisors have worked together for the past 10 or 15 years, how does one separate the experience of one from the other without it being an unnecessary repetition?

Answer 2:

MT1

The Contractor must propose a minimum of two pedagogical advisers who **must each have a combination of education and experience** as follows:

- A bachelor's degree from a recognized Canadian university or credential evaluated as equivalent by an accredited institution with acceptable specialization in education, linguistics;
- A minimum of three (3) years' experience as of the issuance date of this RFP, in supervising at least 5 (five) teaching resources at the same time; and
- A minimum of three (3) years' experience as of the issuance date of this RFP, in providing group language training to Canadian Federal Government departments, Agencies, Provincial government entities or Municipal government entities; and
- A minimum of three (3) years' experience as of the issuance date of this RFP, in providing individual language training to Canadian Federal Government departments, Agencies, Provincial government entities or Municipal government entities.

The Contractor must provide the following information **by resource to demonstrate its compliance with criterion** MT1:

- Copy of proof of education
- name of the client organization
- name and telephone number and/or e-mail address of a contact person, in the client organization, who will be able to corroborate the information provided in the offer;
- total number of hours of experience as a pedagogical advisor for each pedagogical advisor experience demonstrated;
- start and end dates, i.e. from [month/year] to [month/year] for each pedagogical advisor experience demonstrated; and
- number of teaching resources supervised while being a pedagogical advisor for each pedagogical advisor experience demonstrated.

MT2

The Contractor must propose a minimum of six (6) teachers **who must each have a combination of education and experience** as follows:

- A degree, diploma or certificate from a recognized Canadian educational institution or credential evaluated as equivalent by an accredited institution with acceptable specialization in education, linguistics or another specialty relevant to the work described in the Statement of Work; and
- A minimum of three (3) years' experience as of the issuance date of this RFP, in teaching group training for at least six (6) learners at the same time or in providing group language training to Canadian Federal Government departments, Agencies, Provincial government entities or Municipal government entities; and
- A minimum of three (3) years' experience as of the issuance date of this RFP, in providing individual language training to Canadian Federal Government departments, Agencies, Provincial government entities or Municipal government entities.

The Contractor must provide the following information **by resource to demonstrate its compliance with criterion** MT2:

- Copy of proof of education
- name of the client organization
- name and telephone number and/or e-mail address of a contact person, in the client organization, who will be able to corroborate the information provided in the offer;
- total number of hours of experience as a teacher for each experience demonstrated; and
- start and end dates, i.e. from [month/year] to [month/year] for each teacher experience demonstrated.

Question 3:

What do we do when a contact person has passed away?

Answer 3:

For each training submitted by the Contractor, **valid contact information of a reference**, in the client organization, must be submitted.

Question 4:

What do we do when the contact person cannot be reached?

Answer 4:

For each training submitted by the Contractor, **valid contact information of a reference**, in the client organization, must be submitted.

Question 5:

Must bidders provide the names of contact persons of all the training assignments they have done?

Answer 5:

For each training **submitted** by the Contractor, valid contact information of a reference, in the client organization, must be submitted.

Question 6:

What if the bidder trained Staff of a given Department in the year 2002 and has not trained anyone in that Department since that time, and the contact person is no more there or cannot be reached, should the bidder yank out the name of the given Department for the simple reason that the contact person cannot be reached, passed away or on retirement?

Answer 6:

For each training submitted by the Contractor, **valid contact information of a reference**, in the client organization, must be submitted.

CIC-156707 – 1er tour de questions et réponses

Question 1 :

Selon le critère suivant : Le contrat comprendra deux volets, l'un pour la formation en groupe à temps plein et l'autre pour la formation individuelle à temps plein, les deux volets étant dispensés en français ou en anglais.

Est-ce qu'une firme peut proposer uniquement le volet individuelle?

Réponse 1 :

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires.

Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence.

Seules les propositions techniques jugées recevables feront l'objet d'une évaluation financière.

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à l'ensemble des exigences et des critères d'évaluation techniques obligatoires de la demande de soumissions.

Question 2 :

Vous demandez aux soumissionnaires d'indiquer l'expérience de chaque conseiller pédagogique. Les conseillers pédagogiques travaillent ensemble tous les jours. Si les deux conseillers pédagogiques travaillent ensemble depuis 10 ou 15 ans, comment distinguer l'expérience de l'un de celle de l'autre sans qu'il s'agisse d'une répétition inutile ?

Réponse 2 :

CT01

L'entrepreneur doit proposer un minimum de deux conseillers pédagogiques qui **doivent chacun avoir une combinaison d'éducation et d'expérience comme suit :**

- Un baccalauréat d'une université canadienne reconnue ou une reconnaissance de compétences évaluée comme équivalent par un établissement accrédité, avec une spécialisation acceptable en éducation, en linguistique ou dans une autre spécialité pertinente pour le travail décrit dans l'énoncé des travaux;
- Une expérience minimale de trois (3) années à compter de la date d'émission de la présente DP, dans la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes en même temps;
- Une expérience minimale de trois (3) années d'expérience, à compter de la date d'émission de la présente DP, dans la prestation de formations linguistiques de groupe à des ministères et organismes du gouvernement fédéral canadien, à des entités gouvernementales provinciales ou municipales;
- un minimum de trois (3) années d'expérience, à compter de la date de publication de la présente DP, dans la prestation de formations linguistiques individuelles à des ministères et organismes du gouvernement fédéral canadien, à des entités gouvernementales provinciales ou municipales.

L'entrepreneur **doit fournir les renseignements suivants par ressource pour démontrer sa conformité au critère** CTO1 :

- copie de l'attestation d'études;
- nom du client de l'organisation;
- nom et numéro de téléphone ou adresse courriel d'une personne-ressource, au sein des clients de l'organisation, qui sera en mesure de corroborer les renseignements fournis dans l'offre;
- le nombre total d'heures d'expérience en tant que conseiller pédagogique pour chaque expérience démontrée à titre de conseiller pédagogique;

- les dates de début et de fin, c.-à-d. de (mois/année) à (mois/année) pour chaque expérience démontrée à titre de conseiller pédagogique; et
- le nombre de ressources enseignantes supervisées en tant que conseiller pédagogique pour chaque expérience de conseiller pédagogique démontrée.

CT02

L'entrepreneur doit proposer un minimum de six (6) enseignants qui **doivent chacun avoir une combinaison d'études et d'expérience comme suit :**

- a) Un diplôme ou un certificat d'un établissement d'enseignement canadien reconnu ou une reconnaissance de compétences évaluée comme équivalent par un établissement accrédité, avec une spécialisation acceptable en éducation, en linguistique; ou dans une autre spécialité en rapport avec le travail décrit dans cet énoncé des travaux;
- Une expérience minimale de trois (3) années d'expérience, à compter de la date d'émission de la présente DP, dans l'enseignement de formation de groupe pour au moins six (6) apprenants en même temps, ou dans la prestation de formations linguistiques de groupe à des ministères et organismes du gouvernement fédéral canadien, à des entités gouvernementales provinciales ou municipales;
 - Une expérience minimale de trois (3) années d'expérience, à compter de la date de publication de la présente DP, dans la prestation de formations linguistiques individuelles à des ministères et organismes du gouvernement fédéral canadien, à des entités gouvernementales provinciales ou municipales.

L'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants **par ressource pour démontrer sa conformité au critère** CTO2 :

- copie de l'attestation d'études;
- nom du client de l'organisation;
- nom et numéro de téléphone ou adresse courriel d'une personne-ressource, au sein des clients de l'organisation, qui sera en mesure de corroborer les renseignements fournis dans l'offre;
- le nombre total d'heures d'expérience en tant qu'enseignant pour chaque expérience démontrée; et
- les dates de début et de fin, c.-à-d. de (mois/année) à (mois/année) pour chaque expérience démontrée à titre d'enseignant.

Question 3 :

Que faire lorsqu'une personne de contact est décédée ?

Réponse 3 :

Pour chaque formation soumise par l'entrepreneur, les **coordonnées valides d'une référence**, au sein de clients de l'organisation, doivent être fournies.

Question 4 :

Que faire lorsque la personne de contact n'est pas joignable ?

Réponse 4 :

Pour chaque formation soumise par l'entrepreneur, **les coordonnées valides d'une référence**, au sein de clients de l'organisation, doivent être fournies.

Question 5 :

Les soumissionnaires doivent-ils fournir les noms des personnes de contact pour toutes les missions de formation qu'ils ont effectuées ?

Réponse 5 :

Pour chaque formation **soumise** par l'entrepreneur, les coordonnées valides d'une référence, au sein de clients de l'organisation, doivent être fournies.

Question 6 :

Que se passe-t-il si le soumissionnaire a formé le personnel d'un département donné en 2002 et n'a formé personne dans ce département depuis lors, et que la personne de contact n'est plus là ou ne peut être jointe, le soumissionnaire doit-il retirer le nom du département donné pour la simple raison que la personne de contact ne peut être jointe, qu'elle est décédée ou qu'elle est à la retraite ?

Réponse 6 :

Pour chaque formation soumise par l'entrepreneur, **les coordonnées valides d'une référence**, au sein de clients de l'organisation, doivent être fournies.